

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Tunisie & Libye

Une publication du SER de Tunis
Semaine du 5 février 2024

LE CHIFFRE A RETENIR

2,6% PIB

Le déficit de la balance courante de la
Tunisie en 2023

Tunisie

Le projet de loi autorisant une facilité exceptionnelle directe de la BCT de 7 Md TND au Trésor a été adoptée par l'ARP selon une procédure accélérée

Le parlement a adopté le 6 février par 92 voix pour, 15 contre et 26 abstentions, au terme d'une procédure accélérée à la demande du gouvernement, le projet de loi accordant à la BCT une autorisation exceptionnelle de financer le Trésor à travers des facilités pour un montant de 7 Mds TND (soit environ 2 Mds €) – remboursables sur 10 ans, sans intérêt, avec 3 ans de grâce. Les modalités de tirage et de remboursement sont encore inconnues, et seront l'objet de discussions entre la ministre des Finances Sihem Nemsia et le gouverneur de la BCT Marouane El Abassi. Dans un contexte de difficulté croissante à mobiliser des ressources financières externes, Sihem Nemsia a annoncé lors des débats en Commission des Finances et du Budget qu'une partie des avances de la BCT servira à honorer le remboursement le 16 février d'un eurobond de 850 M EUR (environ 3 Mds TND). Cette échéance rapprochée a justifié l'examen du projet de loi en procédure accélérée. Le gouverneur de la Banque Centrale lors d'une séance d'audition à la commission, a rassuré sur l'impact de ce prêt sur l'inflation, mais a souligné qu'il entraînera une baisse des réserves en devises. Il a appelé à un bon suivi des facilités afin de limiter l'impact inflationniste et insisté l'importance de

l'investissement public pour créer de la richesse. Lors de la séance plénière, les défenseurs du projet de loi ont estimé qu'il était nécessaire pour que la Tunisie honore ses engagements vis-à-vis des bailleurs internationaux et préserve sa souveraineté nationale. Certains députés l'ont cependant qualifié de « solution de facilité », mis en garde contre les répercussions attendues d'un tel financement monétaire du déficit public (inflation, dépréciation du dinar et épuisement des réserves de change au détriment du pouvoir d'achat des tunisiens et des générations futures) et ont enjoint le gouvernement à mener des réformes structurelles pour assurer le financement pérenne du budget de l'Etat.

La BCT annonce la baisse du déficit courant pour 2023 à 2,6% du PIB et prévoit une atténuation de l'inflation à 7,3% en moyenne en 2024

Lors de sa réunion le 2 février 2024, le conseil d'administration de la BCT a fait le bilan des tendances économiques et financières du quatrième trimestre 2023 et annoncé ses perspectives pour 2024. La BCT constate une certaine résilience économique en fin d'année 2023 (hors secteur agricole) et met en avant le dynamisme, certes moins prononcé que les années précédentes, du secteur exportateur. [Dans son communiqué](#), la BCT note l'atténuation de la croissance de la demande intérieure, qui a permis une décélération du rythme des importations et de soulager les pressions sur les balances commerciale et courante. Compte tenu de la contraction du déficit commercial entre 2022 et 2023 (de 25,2 à 17,1 Mds TND) et de la hausse de l'excédent de la balance des services sur la même période (+11%, de 5,4 à 6 Mds TND), le déficit du solde courant de la Tunisie s'est ainsi réduit d'environ 68 % pour atteindre 4,1 Mds TND en 2023 soit 2,6% du PIB (contre 12,5 Mds TND soit 8,7% du PIB en 2022), soit le niveau le plus bas depuis 2007. Sur l'évolution des prix, la BCT relève que la trajectoire de désinflation a débuté en mars et que le taux d'inflation s'est stabilisé à 8,1% en décembre 2023 (en glissement annuel ; contre 10,1% en décembre 2022). Les trois composantes de l'inflation ont connu une décélération selon la BCT : de 9,3% en décembre 2022 à 8,5% en décembre 2023 pour l'inflation sous-jacente « hors produits alimentaires frais et produits à prix administrés », de 18,1% à 13,3% pour les produits alimentaires frais, et de 7,6% à 3,9% pour les produits à prix administrés. Ainsi, la BCT prévoit que le taux d'inflation sera de 7,3% en moyenne en 2024 (contre 9,3% en 2023). A propos des réserves de changes, elles se sont élevées à 26 Mds TND à la fin de l'année 2023 (soit 118 jours d'importation), contre 22 Mds TND (soit 97 jours d'importation) fin 2022. Finalement, le Conseil a décidé de maintenir le taux directeur inchangé à 8%.

Concernant le projet de loi permettant l'octroi d'avances remboursables à l'Etat directement par la BCT, le Conseil a rappelé les prérogatives principales du mandat de la BCT, à savoir d'assurer la stabilité des prix, ainsi que la stabilité macroéconomique et financière du pays, et a déclaré que la BCT sera attentive aux « répercussions latentes d'un tel financement ».

La France a été en 2023 le premier investisseur étranger en Tunisie avec 611 M TND d'IDE.

Selon [le bilan des flux d'IDE de l'année 2023](#) publié par la FIPA, la Tunisie a bénéficié cette année d'un montant d'IDE de 2,4 Mds TND (environ 750 M EUR) - en hausse de 7,7% par rapport à 2022 (2,2 Mds TND), et de 30% par rapport à 2021 et 2020 (1,8 Mds TND). Il reste cependant encore 3,9% inférieur à celui de 2019. Les IDE dans le secteur agricole ont bondi de 85% (18 M TND en 2023 contre 10 M TND en 2022) et de 14% dans l'industrie (1,5 Mds TND contre 1,3 Mds TND). Ils ont connu une croissance moins prononcée dans le secteur des services (+1,1%; 418 M TND contre 413 M TND) et ont reculé de 4,3% dans l'énergie (469 M TND contre 490 M TND). Au niveau sectoriel, les IDE sont répartis à hauteur de 19,7% dans les énergies, 62,1% dans les industries manufacturières, 17,5% dans les services et 0,8% dans l'agriculture. Au niveau géographique, hors énergie, la France est le premier investisseur en Tunisie avec 611 M TND en 2023 (31% du total hors énergie qui s'élève à 1,9 Mds TND), devant le Qatar (294 M TND ; 15%) et l'Italie (263 M TND ; 14%). Les IDE français hors énergie ont reculé de 1% en 2023 (611 M TND contre 618 M TND en 2022). Ils ont reculé de 74% dans l'agriculture (0,7 MTND, soit 0,11% du total en 2023, contre 2,6 M TND en 2022) et de 2% dans l'industrie (539 M TND, soit 88% du total en 2023, contre 548 M TND en 2022) et ont augmenté de 5% dans les services (71 M TND, soit 12% du total en 2023, contre 68 M TND en 2022).

Hors IDE, les investissements de portefeuille ont été multipliés par 17 cette année pour atteindre 137 M TND (contre 8 M TND en 2022). En tout, les investissements étrangers enregistrent une hausse de 14% par rapport à 2022 (2,2 Mds TND) pour atteindre 2,5 Mds TND, et de 34% par rapport à 2021 et 2020 (1,9 Mds TND), mais restent encore 4,8% inférieurs à leur niveau de 2019.

Rencontre entre Nabil Ammar, ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, et Karim Amellal, délégué interministériel à la Méditerranée de la République française.

Nabil Ammar, ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger a reçu Karim Amellal, délégué interministériel à la Méditerranée de la République française et représentant du gouvernement français lors de la cinquième session du Forum Méditerranéen de l'Eau, qui s'est tenu à Tunis du 5 au 7 février. Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer les engagements des deux pays à coopérer pour lutter contre les effets du dérèglement climatiques sur les rives de la Méditerranée. Dans ce cadre, Karim Amellal a évoqué la prochaine mise en place du « Fonds Maghreb », nouveau mécanisme opéré par Bpifrance qui disposera d'une enveloppe de 100 M EUR sous forme de différents instruments financiers qui pourront soutenir le développement d'entreprises françaises au Maghreb.

Le 5^e Forum Méditerranéen de l'eau s'est tenu du 5 au 7 février à Tunis

Le 5^e Forum méditerranéen de l'eau s'est tenu du 5 au 7 février à Tunis sous l'égide du Conseil Mondial de l'Eau et du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée. Organisé par la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) et l'Institut de Méditerranéen de l'Eau (IME), cet évènement a abordé les différents enjeux liés au domaine de l'eau. Intervenant en ouverture du forum, le ministre de

l'Agriculture, Abdelmonen Belati, a annoncé l'objectif de construire de nouveaux barrages pour renforcer les infrastructures hydrauliques mais il a également évoqué la nécessité développement des solutions pour le stockage des eaux, le dessalement de l'eau de mer et l'utilisation des eaux traitées ainsi que le renforcement des mesures pour lutter contre le gaspillage des eaux. Le PDG de la SONEDE, Ahmed Soula, est également intervenu afin de d'évoquer les problèmes financiers que rencontrent les organismes tels que la SONEDE pour réaliser ces grands projets. Face à ces difficultés, la priorité devrait être consacrée, selon lui, au dessalement de l'eau de mer qui nécessite d'importants investissements. A ce titre, la Tunisie souhaite accélérer le financement de l'expansion des projets de dessalement à Zarrat (Gabès), Sfax, Djerba, Zarziz et Mahdia, avec notamment l'utilisation de l'énergie solaire. La nécessité d'établir une stratégie de traitement des eaux usées, sous le contrôle de l'Office nationale de l'eau et l'assainissement (ONAS) a également été rappelée.

Enfin, Business France a organisé en marge du forum une conférence « Actions pour l'eau et le climat » en présence de Mme Leila Chikhaoui, ministre de l'environnement de Tunisie ; 15 entreprises françaises proposant des solutions pour répondre aux enjeux liés à l'eau en Tunisie y ont participé.

Dans un contexte de réchauffement climatique, de sécheresse chronique et de déséquilibre de la répartition des précipitations, l'accès à l'eau est de plus en plus restreint en Tunisie et pèse sur les populations les plus vulnérables, l'agriculture, la croissance et sur les comptes extérieurs.

Le projet d'extension de l'Aéroport de Tunis-Carthage approuvé en Conseil ministériel restreint

Un conseil ministériel restreint (CMR) qui s'est tenu le 6 janvier a approuvé la mise en œuvre de la construction d'un nouveau terminal à l'aéroport de Tunis-Carthage. Réalisé dans le cadre d'une extension de l'aéroport, ce nouveau terminal d'une superficie de 80 000m² devrait permettre d'accueillir 8 M de voyageurs par an, portant la capacité d'accueil totale de l'aéroport à 13 M de passagers par an. Par ailleurs, le projet comprend l'agrandissement du viaduc de l'aéroport, la construction d'une nouvelle tour de contrôle, mais également la création d'une ligne ferroviaire reliant l'aéroport au centre-ville et d'une deuxième ligne ferroviaire rapide, reliant l'aéroport de Tunis- Carthage à celui d'Enfidha-Hammamet, et d'une ligne de métro reliant le Lac de Tunis à Bhar Lazrag. L'extension de l'aéroport de Tunis-Carthage est en discussion depuis plusieurs années en raison des difficultés qu'il rencontre pour accueillir un nombre de passagers en augmentation (+6,6 Mds de mouvements passagers en 2023 selon les dernières publications de l'Office de l'aviation civile et des aéroports (OACA)).

Inauguration de la première centrale solaire photovoltaïque du sud- est de la Tunisie à Djerba

La première centrale solaire photovoltaïque du sud-est du pays a été inaugurée par Wael Chouchane, nouveau secrétaire d'État chargé de la Transition énergétique, le 5 février. Située dans la délégation Ajim, à Djerba et réalisée par l'entreprise MES Distribution, cette installation s'étendant sur 1,5 hectare se compose de près de deux

mille panneaux solaires d'une capacité de 510 watts, soit une capacité totale de 1MW. L'électricité produite sera vendue à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG), à 0,2 TND Kw/h, contre 0,3 pour l'électricité produite à partir de gaz naturel. Cette nouvelle installation qui représente un investissement de 3 M TND fournira de l'électricité à 500 foyers. Ce projet est une première étape dans la réalisation des objectifs de la stratégie énergétique nationale à l'horizon 2035 qui prévoit notamment d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de 1% en 2021 à 18% en 2035 (soit une capacité de 8350 MW).

Création de l'Association de Consolidation du Commerce International en Tunisie (ICC)

La création de l'Association de Consolidation du Commerce International en Tunisie (ICC Tunisia) a été officiellement publiée au Journal officiel de la République tunisienne (JORT) le 23 janvier 2024. Cette association a pour objectif de renforcer le commerce international en Tunisie mais également de proposer des services de conseil et d'assistance aux entreprises tunisiennes pour l'import ou l'export. L'ICC s'est également fixé pour objectif d'organiser des séminaires et diffuser des études produites par la Chambre de Commerce Internationale auprès de la communauté nationale des affaires. Cette nouvelle association compte dans son bureau Mouna Saaied (Présidente), Khélil Chaibi (Vice-président, par ailleurs président de la CCITF), Afef Neili (Secrétaire Générale) et Adel Mohsen Chaabane (Trésorier). Les différents enjeux clés de l'exportation seront couverts par des commissions spécialisées : Sami Houerbi (Cour d'Arbitrage International), Riadh Touiti (Arbitrage), Salma Babbou (Environnement et Energie), Mouna Chaieb (Economie Numérique), Hichem Elloumi (Douane et Facilitation du Commerce International, par ailleurs Vice-président de l'UTICA), Sonia Belhadj (Banques), Nour Essaid Maatoug (Propriété Intellectuelle).

Arrivée à Bizerte du câble sous-marin « Ifriqiya » de Ooredoo reliant la Tunisie à l'Europe

L'entreprise de télécommunications Ooredoo a annoncé l'arrivée à Bizerte de son câble sous-marin « Ifriqiya » qui relie la Tunisie à Marseille le 5 février. Livré en présence du Nizar Ben Néji, ministre des Technologies de la communication, ce câble devrait entrer en service en mars 2024 et offrir une capacité d'environ 3 TB/s (Téra bits par seconde). Réalisé en collaboration avec PCCW, il s'agit d'un important projet d'infrastructure de télécommunications qui devrait renforcer la connectivité internationale du pays et préparer le lancement de la 5G. Cette nouvelle infrastructure, entièrement détenue et exploitée par Ooredoo Tunisie, s'ajoute aux câbles déjà existants à savoir le câble Didon, exploité par Orange et Ooredoo depuis 2014, et trois autres câbles exploités par Tunisie Telecom. Un autre projet d'envergure, le projet « Médusa », mené par Orange, est également en cours de réalisation, pour relier les pays du bassin méditerranéens d'ici à 2025.

Libye

Examen de deux projets dans les domaines de la pêche et de la sécurité environnementale en Libye dans le cadre du projet EU Rebuild

Des discussions ont eu lieu le 4 février au sujet du projet EU Rebuild dans le domaine de la pêche en mer, de l'assainissement de l'environnement, du renforcement des capacités et de la recherche scientifique en Libye. En présence du ministre des Collectivités locales du gouvernement libyen basé à Tripoli, Bader Aldeen Al-Tumi, de l'ambassadeur de l'Union européenne, Nicola Orlando, de l'ambassadeur d'Italie, Giacomo Grandesso, du représentant de la province du Trentin et de la coordinatrice générale du projet Rebuild, Laurence Biasetto, l'équipe du projet Rebuild a présenté les deux projets proposés pour être mis en œuvre en Libye. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme Fishing and Environmental Safety financé par l'UE, qui compte dix municipalités partenaires. Côté libyen, les villes de Zliten, Tripoli, Sirte, Benghazi et Tobrouk sont d'ores et déjà impliquées dans le projet. Ce projet permettrait de renforcer les capacités des municipalités et générer des revenus financiers pour les municipalités ciblées à travers l'adhésion de la Libye au code européen, afin que les pêcheurs libyens puissent vendre leur poisson directement à l'Union européenne. Aujourd'hui le poisson libyen est vendu à un prix très bas en raison de la contrebande.

Le REAoL participe à la réunion de haut niveau du comité d'interconnexion à Rome

L'Autorité libyenne des énergies renouvelables (REAoL) a indiqué hier qu'elle avait présidé le Comité d'interconnexion électrique entre la Libye et les pays d'Europe du Sud à Rome le 2 février. Cette réunion s'est tenue en présence de Osama Al-Darrat, conseiller du Premier ministre pour les affaires d'électricité et d'énergie renouvelable et président du comité d'interconnexion électrique entre la Libye et les pays d'Europe du Sud, Abdul Salam Al Ansari, président de REAoL et membre du comité de connectivité, et Aseel Artema, président de la Renewable Energy Holding Company et Giuseppina Di Foggia, PDG de la compagnie d'électricité italienne Terna, et des représentants du ministère italien de l'environnement et de la protection de l'énergie ainsi que de la Compagnie d'électricité italienne. Les deux parties ont échangé sur les actions à mettre en œuvre pour garantir le succès de ce projet stratégique pour la Libye qui pourrait lui offrir un rôle de hub régional le transfert d'énergie entre l'Afrique et l'Europe. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé entre la Libye et l'Italie en vue d'une coopération dans plusieurs domaines, notamment l'interconnexion électrique entre les deux pays. La prochaine réunion aura lieu en Libye.

Entretien entre l'ambassadeur de France en Libye et Le gouverneur de la Banque centrale libyenne (BCL)

Le gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL), Sadek Elkabir, a rencontré le 5 février l'ambassadeur de France en Libye, Mostafa Mihraje, et la conseillère politique de l'ambassade, Marie Favrelle. Les deux parties ont discuté du rôle de la banque dans la reconstruction de Derna et d'autres zones touchées, ainsi que de la possibilité de tirer parti de l'expertise de la Banque mondiale. Elles ont également passé en revue les développements concernant l'unification de la Banque centrale et la coopération potentielle avec la Banque centrale française dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Dbeibah transfère l'affiliation de 7 entreprises publiques à l'Autorité de promotion des investissements en vue de leur privatisation

Le Premier ministre Abdul Hamid Dbeibah a décidé de transférer l'affiliation de sept entreprises publiques à l'Autorité générale pour la promotion de l'investissement et les affaires de privatisation. Les entreprises concernées par la décision du 24 janvier sont Shahat Company for Shipping Agencies, Jarma Company for Shipping Agencies, International Company for Shipping Agencies, General Company for Rapid Transport, General Company for Roads and Bridges, Libyan Catering Company, et Libyan Company for Handling and Ground Services. Cette décision controversée a fait l'objet de plusieurs oppositions, dont celle du Gouvernement de stabilité nationale (GSN) basé dans l'est de la Libye, qui a demandé au procureur général libyen, Al Siddiq Al Sour, d'intervenir pour bloquer la décision, accusant le Premier ministre de Tripoli, Adulhamid Dabaiba, de vouloir « s'emparer » de ces entreprises par le biais de privatisation.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

[Assia Farah Benbahria](#), [Leopold Lucquet](#)

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : tunis@dgtrésor.gouv.fr